Ondes URBAINES

Mercredi 12 Octobre 2016 - n°103

Editorial de la Présidente - Polices municipales, évitons le mélange des genres
Economie - Inscrivez-vous aux Rendez-vous de l'intelligence locale - mardi 8 novembre
Coopérations - Vers la fin de la coopération décentralisée des villes de moins de 100 000 habitants ?
Aménagement du territoire - Institutions - La réorganisation de l'Etat infra-départemental toujours à l'oeuvre
Economie - Retraites des fonctionnaires, la zone rouge arrive
Economie - La Smart City à l'échelle des Villes de France
Economie - Forum numérique des collectivités locales
Economie - Consultation citoyenne sur le «service public de la donnée»

EDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE

Polices municipales, évitons le mélange des genres

Dans le cadre de l'état d'urgence, les plus hautes instances, de même que les préfets demandent aux maires, et par ricochet aux polices municipales, leur concours pour la régulation des manifestations publiques, comme toutes les mesures utiles permettant l'interdiction de circulation des personnes et des véhicules dans des lieux donnés (menaces sociales, Zadistes, …). Depuis les attentats de cet été – et les polémiques nées au sujet des missions respectives assurées par la police nationale et la police municipale de Nice – l'actualité de ce week-end montre aussi l'importance du rôle que doit jouer la vidéo-protection, qui relève pour l'essentiel de sa gestion dans les espaces publics, du maire, sous l'autorité du préfet et du procureur de la République.

Toujours pour renforcer l'ordre public, les syndicats de policiers municipaux, dans leur quasi-unanimité veulent que soient revues les compétences et l'étendue de « leurs pouvoirs ». Ils souhaitent que soit « généralisé leur armement », et pour les polices municipales déjà armées, celles-ci souhaitent « être équipées comme la police nationale ». Une véritable course à l'armement, mais justement, pourquoi faire ?

Jusqu'à preuve du contraire, la loi prévoit qu'en notre qualité de maire, d'officier de police judiciaire, d'employeur des policiers municipaux - chargés comme le prévoit la législation de faire respecter les arrêtés que nous prenons dans le cadre de nos pouvoirs généraux de police - la décision de l'armement relève de notre seule autorité, avec une procédure de formation et d'agrément prévue auprès du procureur de la République. Face à ces évolutions qui ne sont pas du tout neutres en termes de responsabilité pénale (NB en cas d'accident ou de faute), nous avons justement dernièrement débattu de cette question au sein du Conseil d'administration de Villes de France.

Et sur le terrain de l'armement, les tendances qui s'expriment sont relativement « clivées » au sein de notre réseau. Une majorité de maires des villes de France - toutes tendances politiques confondues - est tout à fait opposée à l'armement de la police municipale, car au-delà du coût que cela représente, cela risque de conduire l'Etat à se décharger de ses missions de maintien de l'ordre public, vers les polices municipales. A l'inverse de cette position, d'autres maires assument, et sont satisfaits d'avoir fait le choix de l'armement (catégories B, C, ou D) de leur police municipale. Ils invoquent l'intérêt de protéger d'abord leurs agents et l'aspect dissuasif, qui n'est pas superflu dans le contexte national de menace terroriste. Les attentats, sans compter leurs auteurs, peuvent survenir dans tous les types de territoires, comme à Saint-Étienne-du-Rouvray (près de 29 000 habitants), et pas seulement dans les grandes métropoles.

Au niveau des principes, Villes de France estime que la police municipale doit en tout cas continuer à agir en complémentarité - et non en subordination - de la police nationale ou de la gendarmerie. Il ne faudrait pas que l'armement des agents municipaux soit justement un prétexte pour compenser le manque de postes des forces de l'ordre. Beaucoup de maires sont enfin attachés à la distinction entre la mission de gestion de la sécurité publique assurée par la police nationale ou la gendarmerie (qui relève du préfet), et celle de la police municipale, c'est-à-dire le respect de la tranquillité publique.

Constatant que le consensus sur la question de l'armement était difficile à trouver - et sachant que la variété des situations locales prime en réalité (missions de nuit, îlotage, quartiers socialement dégradés…) - nos maires sont unanimes pour dire que l'Etat ne doit pas se décharger sur les villes de ses missions régaliennes, et imposer un modèle unique au niveau national sur la question de l'armement, dont la seule décision relève du niveau local.

Caroline Cayeux
Sénateur-maire de Beauvais
Présidente de Villes de France

ECONOMIE

Inscrivez-vous aux Rendez-vous de l'intelligence locale - mardi 8 novembre

Villes de France consacre sa neuvième édition des ***Rendez-vous de l'intelligence locale*** à la nécessaire évolution de la fonction publique territoriale. En effet, les rigidités structurelles et la nécessité d'adapter les conditions d'exercice de l'action publique, qui doivent être désormais conciliées dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, imposent aux décideurs locaux de repenser les perspectives d'avenir de la Fonction publique territoriale.
Pour débattre de ces enjeux, les prochains *Rendez-vous de l'intelligence locale* intitulés : **« Bâtir la fonction publique territoriale de demain »**, s'articuleront autour de plusieurs temps forts avec notamment la présentation des propositions de Villes de France par un Manifeste édité à cette occasion, devant la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, qui interviendra en clôture des débats.
Modernisation du statut, place de l'employeur, management, seront les thèmes abordés par de nombreux élus qui feront entendre leur voix ; Philippe Laurent, le président du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale a également confirmé sa présence.
Cet événement sera en outre l'occasion de la présentation de l'étude « ***Gestion des RH dans les Villes de France : dépasser les rigidités*** », réalisée en partenariat avec La Banque Postale et Sofaxis.
Télécharger le programme « Bâtir la FPT de demain »
S'inscrire en ligne

COOPÉRATIONS

Vers la fin de la coopération décentralisée des villes de moins de 100 000 habitants ?

L'association *Villes de France* a fait parvenir une contribution dans le cadre de la concertation préparatoire pour le Livre Blanc « *Diplomatie et Territoire* » annoncé par le ministère des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault. Ce rapport finalisé devrait être dévoilé lors de la prochaine séance plénière de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) du 23 novembre 2016 dans sa version définitive. La présidente de *Villes de France* s'inquiète tout spécialement auprès du ministère de la baisse considérable de l'Aide publique au développement (APD) des villes de moins de 100 000 habitants, tombée l'année passée à seulement 3,6% du total de l'APD déclarée.

Effondrement de l'APD des villes petites et moyennes

Annoncée lors de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) du 4 juillet 2016, la préparation d'un Livre Blanc du ministère des Affaires étrangères intitulé « *Diplomatie et Territoires* » a fait l'objet de la séance plénière d'ouverture de la Semaine des ambassadeurs le 30 août. Cette attention est le signe de l'importance donnée à cette coopération internationale des collectivités territoriales par le Gouvernement, présentée comme un adjuvant majeur de la diplomatie de la France à travers le monde. Ce livre blanc « *Diplomatie et Territoires* » doit proposer une synthèse des analyses sur la situation présente, ses acteurs et ses tendances, afin d'avancer des pistes d'adaptation quant aux objectifs et méthodes d'accompagnement de l'aide extérieure des collectivités territoriales par l'Etat, et tout spécialement l'avenir de la coopération décentralisée. Dans sa contribution écrite, Caroline Cayeux, la présidente de *Villes de France* a fait part de sa « *profonde préoccupation concernant l'avenir de l'action extérieure des villes de taille moyenne* ». Comme le souligne le projet de Livre Blanc, les dépenses de l'Aide publique au développement (APD) des villes de moins de 100 000 habitants sont passées de 6,2 millions en 2005 (14% du total) à 2 millions en 2015 (3,6 % du total). Pour *Villes de France*, « *il s'agit d'une baisse spectaculaire en dix ans, dans un contexte d'augmentation globale de cette APD des collectivités territoriales. Nous devons aussi reconnaître que le seul accroissement de l'aide extérieure des intercommunalités sur la décennie ne saurait compenser, et même expliciter de manière pertinente, l'importance de cette baisse aussi bien en valeur qu'en volume* ». Comme le souligne *Villes de France*, ces accords de coopérations décentralisées et ces jumelages étaient nombreux, anciens et plutôt perçus comme très dynamiques.

En cause, le contexte budgétaire, mais pas uniquement

Pour Caroline Cayeux, « *le contexte économique et financier explique certainement en premier lieu le désengagement de cette strate urbaine* ». Mais aussi, elle souligne aussi que *« les récentes réformes législatives (lois MAPTAM et NOTRe) ont eu tendance à renforcer significativement l'action internationale des Métropoles et des Régions, sans assortir ces nouvelles orientations jugées souhaitables par le Parlement, d'un franc soutien aux actions d'ouverture internationale des villes petites et moyennes* ». Il lui « *apparaît essentiel de valoriser la stratégie de ces collectivités engagées dans les projets au regard de l'influence accordée par la diplomatie française à des partenariats locaux bien identifiés à l'étranger* ». Dans son courrier, la présidente de *Villes de France* craint que ces villes soient perçues par l'Etat « *comme des acteurs du passé de l'aide internationale, au profit d'une priorisation trop systématique vers d'autres échelons de collectivités jugés plus puissants ou plus pertinents (EPCI, Métropoles, Départements, Régions)* ». Enfin, les changements de périmètres sont pointés du doigt, notamment pour la

coopération internationale des communautés d'agglomération en matière d'eau et d'assainissement car « *les intercommunalités tardent à s'engager en raison des changements institutionnels locaux, qui paralysent l'engagement international pendant cette période transitoire et incertaine* ». Selon l'association *Villes de France*, « *l'attentisme semble clairement primer dans les territoires en mutation (en particulier pour les coopération type Oudin-Santini* ». Caroline Cayeux invite « *l'Etat à préserver au mieux la stabilité des cadres juridiques, élément fondamental d'une action extérieure pérenne des collectivités territoriales* ».

Des pistes de réformes et des préconisations

Villes de France demande qu'une « *attention soit portée par l'Etat français pour permettre à tous les niveaux de collectivités locales de s'engager dans des projets de coopérations en matière de développement envers leurs collectivités locales partenaires, en évitant de limiter les cofinancements aux seuls appels à projets les plus importants financièrement* ». Pour *Villes de France*, « *tous les projets doivent être éligibles sous la seule condition de leur efficacité et de leur aptitude à répondre aux objectifs fixés* ». Parmi les points de satisfaction des réformes en cours, « *la réforme de l'Agence Française de Développement, dans ce contexte de rapprochement avec le Groupe Caisse des Dépôts qui connaît bien les territoires, pourrait être une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial de l'opérateur, notamment avec les villes moyennes et leurs EPCI ayant des projets intéressants* ». De manière plus générale, Caroline Cayeux préconise aussi « *la recherche permanente d'une simplification des procédures, l'assouplissement des critères d'attribution, comme la plus grande rapidité des versements des aides de l'Etat restent notamment des points d'approfondissement complémentaires pour faciliter l'action extérieure de ce type de villes* ».

Pour télécharger la contribution écrite de Villes de France au Livre Blanc.

Pour connaître les montants de l'APD des collectivités territoriale (note MAEDI du 4 juillet 2016)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - INSTITUTIONS

La réorganisation de l'Etat infra-départemental toujours à l'oeuvre

Venu inaugurer la vingt-quatrième « Maison de l'Etat » à Fontenay-le-Comte (Vendée), le 16 septembre 2016, le ministre de l'Intérieur, en a profité pour faire des annonces importantes sur la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat. Maison de l'Etat, arrondissement, sous-préfecture…. *Ondes urbaines* a cherché à en savoir plus.

Bienfaits de la proximité

Satisfait de la nouvelle organisation des « maisons de l'Etat », le ministre en a profité pour annoncer un élargissement du dispositif assorti d'une enveloppe de 4 millions d'euros pour sa mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national.

« *La proximité physique reste un atout pour la collaboration entre services (…), partager les murs, c'est partager la connaissance du territoire. C'est donc mieux travailler à son développement et mieux servir ses habitants* », a déclaré Bernard Cazeneuve devant sont auditoire.

Il a ajouté que la volonté du gouvernement est de « *conforter l'implication de l'Etat aux côtés des collectivités territoriales, dans une approche résolument interministérielle, attendue et appréciée par les différents partenaires du développement local* ».

Redécoupage des arrondissements et destin des sous-préfectures

Rappelant la concertation engagée le 16 février dernier, le ministre de l'Intérieur a annoncé un vaste toilettage de la carte des arrondissements – et sûrement de leur chef-lieu, les sous-préfectures – avec la volonté de redessiner tout l'échelon départemental de l'Etat. Et de préciser : « *Je peux ainsi vous annoncer que nous allons adapter les limites des arrondissements dans 72 départements. Sur les 335 arrondissements que compte le pays, le nombre d'arrondissements mis en cohérence avec la carte intercommunale sera ainsi porté à 249, soit les trois quarts* ».

Sans préciser lesquels, le ministre a déclaré avoir d'ores et déjà décidé de 2 fusions d'arrondissements et de 6 jumelages sur le territoire national.

Consultation du Sénat sur l'avenir des missions des services déconcentrés

En marge de ces déclarations, la délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation a confié à Éric Doligé et à Marie-Françoise Pérol-Dumont l'élaboration d'un rapport d'information sur l'évolution des missions assurées par les services déconcentrés de l'État au profit des collectivités territoriales. Il s'agit, pour les rapporteurs, d'apprécier comment les collectivités territoriales font face aux réformes successives des services déconcentrés de l'État, dont l'organisation, les priorités et les actions sont en constante recomposition. Soucieux de s'appuyer sur une connaissance précise et objective des situations locales, les rapporteurs ont souhaité consulter les élus locaux. Cette consultation porte sur l'incidence des réformes des services déconcentrés de l'État dans les collectivités, ainsi que les attentes des élus locaux à l'égard de l'État et de ses services. Une dizaine de minutes est nécessaire afin de répondre à l'ensemble du questionnaire, dont les résultats seront rendus publics d'ici la fin de l'année. C'est pourquoi les adhérents de l'association *Villes de France* sont invités à bien vouloir participer, avant le vendredi 4 novembre, à la consultation ouverte sur le site du Sénat.

Répondre à la consultation en ligne.

ECONOMIE

Retraites des fonctionnaires, la zone rouge arrive

Plus de 10 ans après un précédent rapport consacré aux seules retraites des fonctionnaires de l'État, la Cour des comptes a examiné et dévoilé la semaine dernière son analyse sur le système de retraite des fonctionnaires, en élargissant son approche aux agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Les réformes significatives mises en œuvre depuis 2003 ont contribué à rapprocher progressivement ces régimes de ceux des salariés du secteur privé sur des points majeurs, notamment les âges de départ en retraite, et le taux de remplacement des pensions par rapport aux rémunérations d'activité, mais pour la Cour, les progrès accomplis restent fragiles et partiels, notamment au regard de la soutenabilité financière des régimes, et de la poursuite du mouvement de convergence entre retraités de la fonction publique et du secteur privé.

Etat des lieux

Les deux régimes de pensions des fonctionnaires civils de l'État, d'une part, et des collectivités locales et établissements publics de santé, d'autre part, concernent 3,8 millions de fonctionnaires en activité et près de 3 millions de retraités.

Ils constituent un enjeu important pour les finances publiques : 58 milliards d'euros (Md€) de dépenses en 2014 – dont 41,3 Md€ pour l'État et 16,9 Md€ pour la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) – soit 5,6 % de l'ensemble des dépenses des administrations publiques et 17,1 % de leurs charges de fonctionnement.

Ces dépenses se sont fortement accrues au cours des 25 dernières années, sous l'effet d'une croissance des effectifs de pensionnés et d'une progression continue du montant des pensions servies, conduisant à une majoration de plus de 40 points du taux de contribution employeur de l'État et à une fragilisation de la situation financière de la CNRACL.

Même en tenant compte des effets de champs de dépenses et des différences de situations démographiques, les cotisations employeurs sont nettement plus élevées pour les régimes de la fonction publique que pour ceux du secteur privé.

S'agissant des différentes réformes intervenues depuis 2003, la convergence des règles entre les régimes de la fonction publique et ceux des salariés du secteur privé est aujourd'hui une réalité sur des points essentiels : les âges d'ouverture des droits pour les fonctionnaires sédentaires, la durée d'assurance ou les règles de la décote et de la surcote sont désormais harmonisés. Les cotisations des fonctionnaires sont en cours d'alignement sur celles du secteur privé. Nombre de mesures ont été également prises pour remettre en cause certains mécanismes spécifiques à la fonction publique. Des réformes de gestion importantes ont été engagées, avec l'institution du compte d'affectation spéciale Pensions, la création du service des retraites de l'État, et la modernisation de la gestion de la CNRACL.

Pour la Cour des Comptes, en dépit de ces évolutions, des différences significatives demeurent entre les régimes de la fonction publique et ceux du secteur privé. Elles concernent l'organisation institutionnelle, les modalités de calcul de la pension, l'assiette des rémunérations prises en compte et le taux de liquidation. Elles portent également sur les droits familiaux et conjugaux, et la prise en compte du temps de travail pour la durée d'assurance. Enfin, plus de 700 000 fonctionnaires relevant des « catégories actives », car ils exercent un métier présentant des risques particuliers ou des conditions de travail difficiles, peuvent bénéficier d'un départ précoce en retraite, système sans équivalent dans le secteur privé.

Des progrès fragiles

L'alignement de plusieurs règles des régimes de la fonction publique sur celles des régimes du secteur privé a facilité une réelle convergence entre retraités. L'âge effectif du départ à la retraite des fonctionnaires a reculé de deux ans et est désormais pratiquement identique à celui des salariés du secteur privé pour les fonctionnaires sédentaires. Il reste toutefois beaucoup plus précoce, de quatre années en moyenne, pour les agents relevant des catégories actives. Cette situation peut poser un problème d'équité dès lors qu'elle concerne des métiers présents aussi bien dans la fonction publique que dans le secteur privé.

En dépit de la persistance de règles de calcul différentes, la convergence des deux systèmes de retraite pourrait être remise en cause par la dégradation attendue du taux de remplacement dans le secteur privé, du fait du calcul de la pension sur la base des 25 meilleures années pour le régime général et de la totalité de la carrière salariale pour les retraites complémentaires, alors que le calcul de la pension sur la base des six derniers mois de traitement indiciaire pourrait, à niveau de primes constants, préserver celui des fonctionnaires.

Du fait de leur dégradation démographique et des avantages spécifiques à certaines catégories de fonctionnaires, leurs régimes de retraite vont en tout état de cause continuer à peser sur les finances publiques. Le retour à l'équilibre du régime des fonctionnaires de l'État n'est envisageable qu'au prix du maintien d'un taux de contribution élevé, pesant sur les dépenses de l'État. Pour sa part, la CNRACL devra impérativement relever ses taux de cotisations, à règles inchangées, pour rester à l'équilibre.

Des évolutions à poursuivre

Pour prévenir ces risques, la Cour identifie ainsi sept leviers en vue d'ajuster progressivement certains paramètres de calcul des pensions des fonctionnaires, comme l'allongement de 5 à 10 ans de la période de référence, l'élargissement de l'assiette des cotisations et de calcul des pensions par l'intégration d'une partie des primes, la suppression de certaines bonifications, l'évolution de différentes règles relatives aux catégories actives, l'harmonisation progressive des droits familiaux et conjugaux.

Enfin, la Cour formule différentes recommandations afin de renforcer la gouvernance des régimes et leur pilotage financier. La création d'une caisse de retraite des fonctionnaires d'État et le renforcement des capacités autonomes de direction et d'expertise de la CNRACL constitueraient à cet égard des progrès importants.

Recommandations

La Cour formule huit recommandations visant notamment à :

• créer à l'horizon de trois ans une caisse de retraite des fonctionnaires de l'État ;
• réduire le nombre de centres de gestion régionaux et étudier leur concentration en un seul pôle ;
• créer une direction autonome de la CNRACL sous l'autorité de son conseil d'administration ;

• doter la CNRACL d'objectifs d'économies de gestion plus ambitieuses ;
• examiner les possibilités de mettre en place une contribution majorée dont seraient redevables les employeurs de fonctionnaires relevant des catégories actives ;
• affiner l'incidence et les modalités de mise en œuvre des sept leviers d'ajustements des régimes de retraite des fonctionnaires qu'elle a identifiés.
Consulter le rapport

ECONOMIE

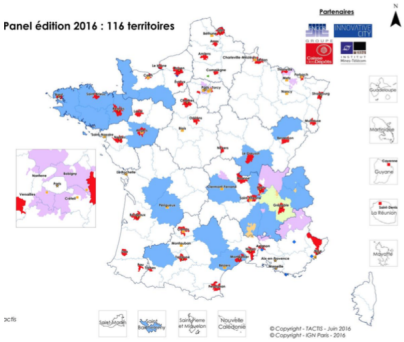

La Smart City à l'échelle des Villes de France

Le 4 octobre 2016, Villes de France a réuni des élus et des experts autour d'un déjeuner-débat sur les Smart cities. Deux présentations sont venues éclairer les échanges sur les enjeux et les opportunités de la ville intelligente.

Observatoire 2016 des smart cities françaises

Stéphane Lelux, président du groupe Tactis et son directeur Innovation, Philippe Parmantier, ont présenté le bilan de leur Observatoire 2016 de la smart city. La smart city permet de construire la résilience du territoire, d'améliorer les performances de services publics et de mobiliser les parties prenantes, au premier lieu desquels les citoyens.

Un focus sur la donnée a été fait dans le cadre de cet observatoire de 2016. Concrètement, à partir de l'installation d'infrastructures, des capteurs et des objets connectés permettent de mettre au point des plateformes de services s'appuyant sur les données collectées.

Au-delà des ambitions d'améliorer la performance, de développer de nouveaux outils de gestions et d'expérimenter, 42% des collectivités de l'observatoire souhaitent que la ville intelligente soit l'un des piliers de leur stratégie de territoire. Les principales thématiques engagées par les collectivités sont l'aménagement numérique, l'e-administration et la mobilité. Les villes moyennes ne sont pas en retard par rapport aux métropoles. En revanche, elles construisent leurs politiques autour d'enjeux différents comme les soutiens à la filière numérique ou encore les plateformes de e-services mutualisées. Ces politiques sont souvent portées par la ville centre et l'intercommunalité avec les DGS comme chefs de files.

Veolia, fer de lance du numérique pour les villes

Philippe Lagrange, directeur adjoint de la Délégation France et Alain Staron, VP stratégie digitale et partenariats à Veolia ont présenté les enjeux de la ville intelligente, ainsi que leurs expériences de terrain et les outils proposés par Veolia pour accompagner les collectivités dans leurs démarches. Ils ont eux aussi rappelé que les villes moyennes ne sont pas en retard mais au contraire, qu'elles sont porteuses de projets concrets et constructifs. Le mot d'ordre de l'accompagnement Veolia est l'attractivité économique. Si cette entreprise peut surprendre en intervenant dans ce domaine, c'est en réalité un sujet d'avenir qui vient bien s'additionner aux activités traditionnelles de Veolia.

Trois outils ont été présentés :
- Urban pulse : une application permettant l'information sur la ville en temps réel pour les citoyens.
- Urban board : une application permettant aux élus d'avoir une vision d'ensemble de leur territoire en matière de performances sur la mobilité, la sécurité, la propreté et l'environnement avec des indicateurs adaptés.
- Urban Hypervision systems, qui agrège capteurs, informations temps réel, systèmes d'alerte, ensemble de données au service des infrastructures.

En savoir plus sur ces outils numériques.

Des villes, des intelligences

Les élus ont abordé la question des coûts de la smart city et des solutions pour économiser le territoire, celle-ci devant également faire preuve de son utilité, de son efficacité. Enfin, sur la question des données, les maires souhaitent pouvoir évaluer les besoins au-delà de connaître les capacités de productions. Le compteur Linky et les compteurs de Veolia sont ainsi de précieux outils.

Sur le territoire, différents acteurs peuvent collecter d'autres données grâce aux objets connectés. Le risque porte sur l'exploitation potentielle des données par ceux qui les collectent, se pose alors le problème de la propriété des données. De nombreux observatoires sont créés, par exemple l'observatoire de l'habitat de *Villes de France*.

L'échange avec les citoyens est essentiel afin d'identifier les besoins. Dans les villes moyennes, l'ingénierie interne n'existe pas toujours suffisamment pour définir le cahier des charges global et identifier les prestataires adaptés. Les maires peuvent ainsi être amenés à s'interroger sur l'intérêt d'une évolution des métiers.

Des villes moyennes dans le mouvement

Confrontées aux difficultés financières et à la compétition des métropoles sur ce sujet comme sur bien d'autres, les villes de France construisent avec leurs agglomérations des politiques liées au numérique globales ou thématiques.

- Amélioration des services publics

A titre d'exemple, l'agglomération de Chartres a collaboré avec les sociétés Citeos et Sysplug pour expérimenter un système d'éclairage public intelligent permettant en outre la circulation des informations. D'autres applications sont mises en œuvre : le pilotage de l'arrosage automatique, l'information sur le taux de remplissages des containers à déchets et sur l'utilisation des places de stationnement.

- Développement économique local

D'autres villes pensent la ville intelligente comme source d'attractivité économique et mettent en place des espaces pour accueillir les entreprises avec WiFi et imprimante 3D, espaces de formation au numérique, espaces de coworking et de télétravail. Nevers a ainsi inauguré en juin 2016 le pôle numérique de l'Inkub sur l'ancien site d'une caserne. Avec un investissement public de 3,4 millions d'euros, la ville espère mettre en marche une nouvelle économie locale. Trois entreprises ont déjà rejoint le pôle.

- Enjeux des données publiques

Au-delà des politiques de meilleure gestion des ressources ou d'attractivité économique, les collectivités locales

disposent d'une mine d'or encore largement sous-exploitée : les données. La loi pour une République numérique, adoptée par les sénateurs le 28 septembre 2016 consacre l'ouverture par défaut des données publiques. Certains territoires ont déjà pris les devants et c'est le cas de la ville d'Agen qui a lancé sa plateforme opendata. L'enjeu est de mettre à disposition les données de la collectivité pour permettre à la fois un renforcement de la démocratie et la possibilité pour des entreprises de développer de nouvelles applications.

ECONOMIE

Forum numérique des collectivités locales

Le 17 novembre 2016, élus et spécialistes se retrouveront au forum numérique des collectivités locales, organisé par la Gazette des Communes, Villes de France étant partenaire. Plan France Très Haut Débit, dématérialisation, open data et autres enjeux actuels du numérique seront abordés. Parmi les intervenants, Guillaume Blot, directeur du programme Etat-plateforme et France Connect au Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, Patrick Chaize, sénateur de l'Ain, président de l'AVICCA et Laurent Ménard, directeur stratégie de l'investissement et financement européen au Commissariat Général à l'Investissement, apporteront leurs témoignages.
Voir le programme.
Pour les personnes provenant de collectivités adhérentes à Villes de France, s'adresser à : .
Les 5 premiers auront une invitation gratuite, les autres pourront bénéficier de 20% de remise.

ECONOMIE

Consultation citoyenne sur le «service public de la donnée»

La secrétaire d'Etat au Numérique et à l'Innovation, Axelle Lemaire, a lancé une consultation pour définir le service public de la donnée, créé par l'article 9 de la loi pour une République numérique. Avant la rédaction des décrets d'application, tout citoyen peut prendre part à la consultation jusqu'au 20 octobre. Elle porte sur le périmètre, les conditions de mise à disposition et les critères de qualité. Notamment, la question d'une mise à disposition centralisée ou décentralisée est posée. Les bases de données permettent des retombées économiques, elles sont actuellement sous-exploitées et d'une qualité variable (mise à jour, doublons, faible standardisation…).

Conditions préalables
Trois conditions sont prévues par la loi sur ces données : représenter *"une référence commune pour nommer ou identifier des produits, des services, des territoires ou des personnes"*, être *"réutilisées fréquemment par des personnes publiques ou privées autres que l'administration qui les détient"* et être "*mises à disposition avec un niveau élevé de qualité"*.
D'ores et déjà, l'étude d'impact du projet de loi inclut une liste de 6 bases de données de référence :
- le répertoire des entreprises (base Sirene de l'Insee),
- le répertoire national des associations (ministère de l'Intérieur),
- le plan cadastral et la base de données du "plan minute de conservation" (direction générale des finances publiques),
- le registre parcellaire graphique (Agence de services et de paiement),
- les limites administratives contenues dans le Référentiel à grande échelle (Institut national de l'information géographique et forestière),
- la base adresse nationale (secrétariat général pour la modernisation de l'action public et Conseil national de l'information géographique).

AGENDA

Mercredi 12 octobre – *Bruxelles*
Réunion à la Commission européenne : « *Soutenir les solutions climatiques locales - Convention des Maires pour le climat et l'énergie dans la pratique* » (*Villes de France* est structure de soutien de la Convention) **Mardi 11 au jeudi 13 octobre** - *Bruxelles*
La semaine des Régions et des Villes (Les « Open Days ») » au Comité des régions de l'UE.
Atelier « *Les villes de taille moyenne, une opportunité pour les investissements étrangers durables et la croissance des entreprises dans une économie mondiale* ». **Jeudi 20 octobre** – *Belfort*
Rencontre des acteurs de l'habitat, « *Quels leviers pour renforcer l'attractivité résidentielle de Belfort et de son agglomération ?* » **Jeudi 3 novembre** – *Boulogne-sur-Mer*
Rencontre nationale CNER-CGET-CDC : *« Développement économique et quartiers prioritaires de la politique de la ville »* **Mardi 8 novembre -** *Paris*
Rendez-vous de l'intelligence locale : Bâtir la fonction publique territoriale de demain
Le programme

Inscription **Mercredi 16 novembre**– *Nevers*
Rencontre annuelle du réseau des Villes-Cathédrales « *Des cathédrales belles, belles, belles : Des enjeux de la restauration et des animations artistiques* »
En savoir plus. **Jeudi 17 novembre** – *Paris*
Forum numérique des Collectivités Locales, organisé par La Gazette des Communes, Villes de France partenaire de l'événement **Vendredi 2 décembre** – *Paris*
Cérémonie de remise des Trophées de la redynamisation des Centres-villes, Villes de France partenaire de l'événement
En savoir plus **Mardi 13 décembre** – *Paris*
Séminaire annuel du Réseau Europe Urbain, Villes de France membre du réseau

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi